

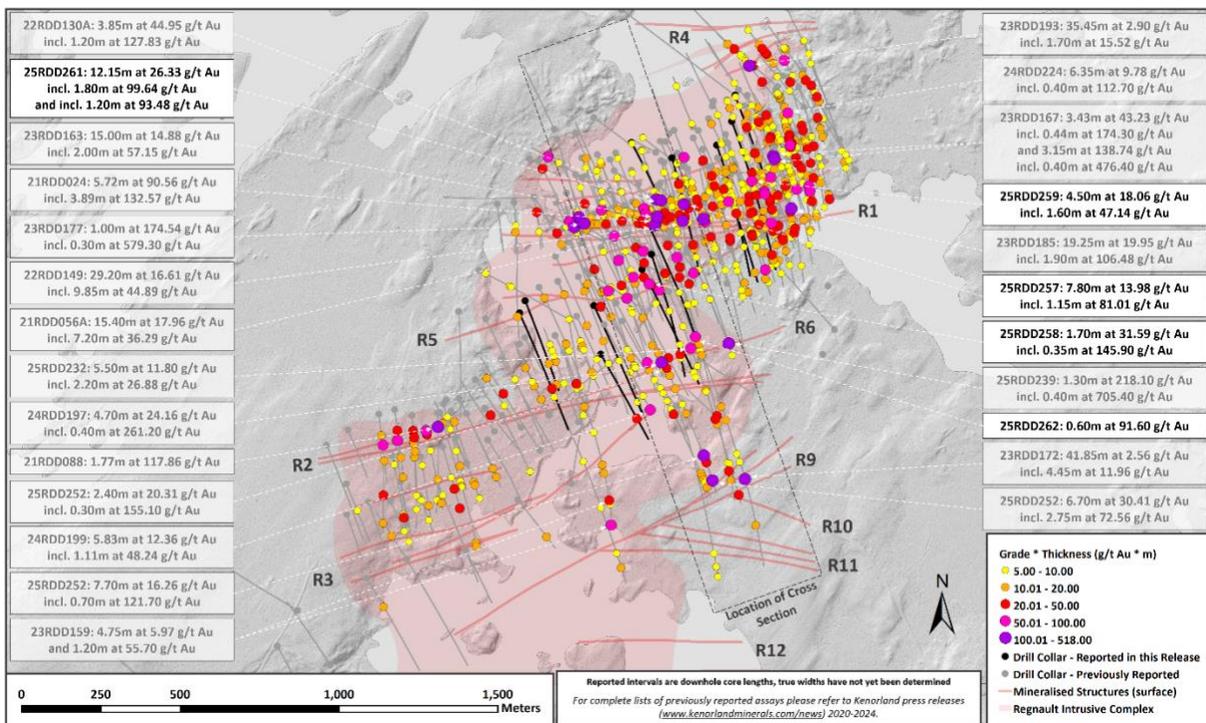
**Kenorland annonce une intersection à haute teneur de 26,33 g/t Au sur 12,15 m dans le filon R6 du
Projet Frotet, au Québec, et le lancement d'une estimation des ressources minérales**

Vancouver, Colombie britannique, 25 août 2025 – **Kenorland Minerals Ltd.** (TSXV : KLD) (OTCQX : KLDCF) (FSE : 3WQ0) (« **Kenorland** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer les résultats restants du programme de forage hivernal 2025 au projet Frotet (le « **Projet** »), situé dans le nord du Québec. Les résultats d'analyse des 13 derniers des 34 trous de forage réalisés, représentant 8 865 mètres du programme de 22 913 mètres, sont présentés dans le présent communiqué. La Société annonce également le transfert de l'exploitation à Sumitomo Metal Mining ainsi que le lancement de la première estimation des ressources minérales (l'« **ERM** »), préparée conformément à la Norme canadienne 43-101 et qui devrait être achevée d'ici la fin 2025 ou le début 2026. Kenorland détient actuellement une **redevance nette de fonderie (NSR) de 4 %** sur le Projet.

Les points saillants du forage sont les suivants :

- **25RDD261 : 12,15 m à 26,33 g/t Au, dont 1,80 m à 99,64 g/t Au à R6**
- **25RDD257 : 7,80 m à 13,98 g/t Au, dont 1,15 m à 81,01 g/t Au à R1**
- **25RDD259 : 4,50m à 18,06 g/t Au, dont 1,60m à 47,14 g/t Au à R1**
- **25RDD262 : 0,60m à 91,60 g/t Au, à R9**
- **25RDD258: 1,70m à 31,59 g/t Au, dont 0,35m à 145,90 g/t Au à R5**
- **25RDD257 : 14,40m à 3,45 g/t Au, dont 4,60m à 7,51 g/t Au à R6**
- **25RDD264 : 4,80m à 9,85 g/t Au, dont 1,15m à 32,16 g/t Au à R6**

Figure 1. Plan cartographique du forage Regnault, incluant les points saillants du présent communiqué de presse

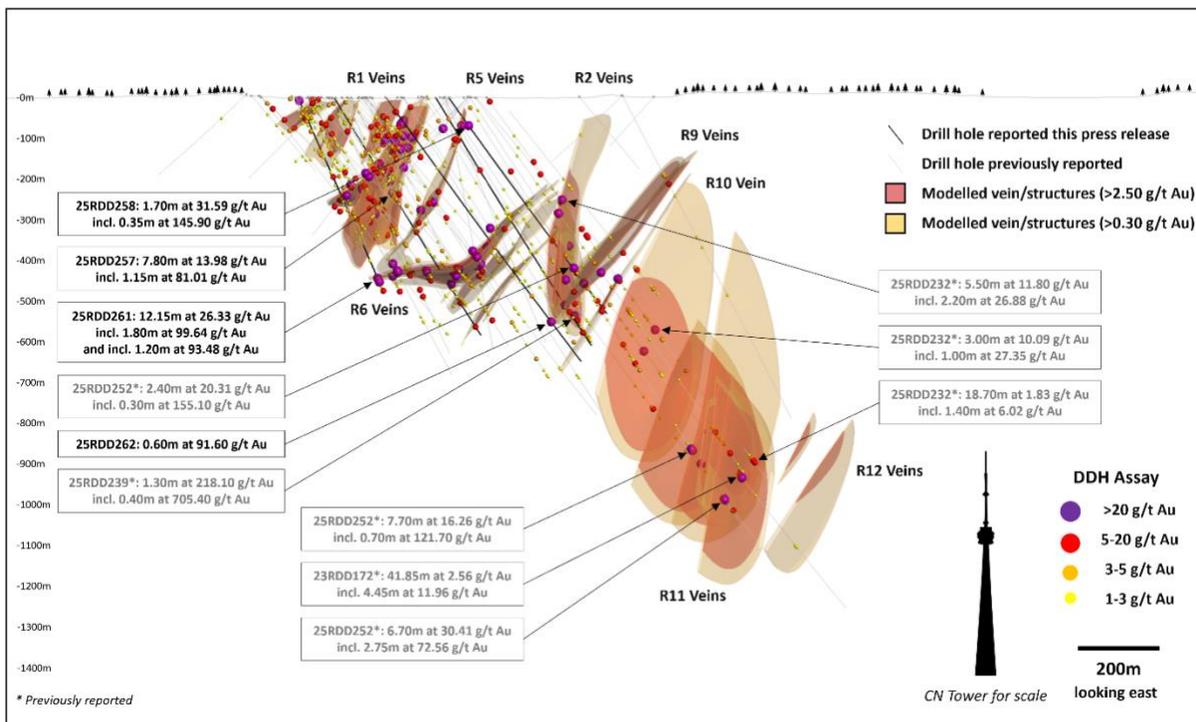


Discussion des résultats

Le programme de forage hivernal 2025 s'est concentré sur l'extension des structures minéralisées connues ainsi que sur le renforcement de la confiance dans la géométrie du système filonien et la continuité de la teneur grâce à des forages intercalaires ciblés. Les trous de forage ont été optimisés afin de maintenir un espacement de 50 à 100 mètres au sein de la zone minéralisée connue.

Le long du filon R6, les forages d'extension ont continué à mettre en évidence une minéralisation à haute teneur significative, le forage 25RDD261 recoupant **12,15 m à 26,33 g/t Au, dont 1,80 m à 99,64 g/t Au et 1,20 m à 93,48 g/t Au**, un forage d'extension de 92 m en profondeur vers le nord de 23RDD161 a donné 14,35 m à 1,97 g/t Au, dont 1,72 m à 8,83 g/t Au*. Le forage de remplissage dans R6 a donné **14,40 m à 3,45 g/t Au, dont 4,60 m à 7,51 g/t Au** dans 25RDD257, situé à 65 m à l'est de 24RDD217 (9,75 m à 6,91 g/t Au, dont 0,95 m à 44,99 g/t Au**), et 25RDD264, qui a donné **4,80 m à 9,85 g/t Au, dont 1,15 m à 32,16 g/t Au**, 48 m à l'ouest de 24RDD200A (7,55 m à 6,19 g/t Au, dont 1,85 m à 17,29 g/t Au**).

Figure 2. Coupe transversale du système aurifère Regnault, incluant les points saillants du présent communiqué de presse



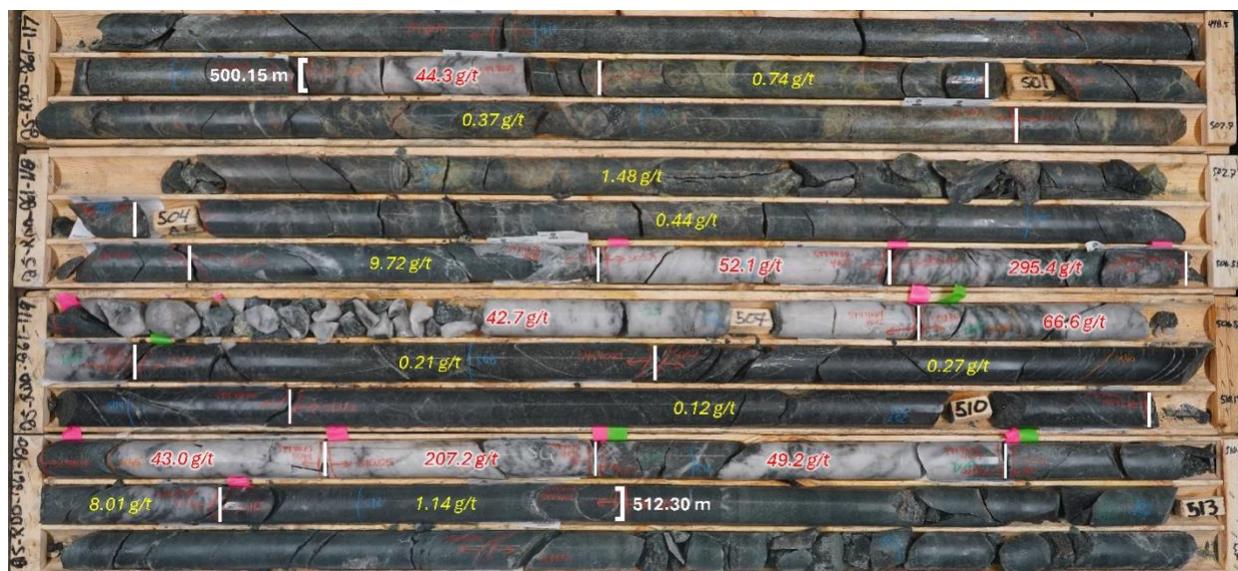
Les forages réalisés dans le cadre du programme 2025 le long du filon R1 ont permis de réduire l'espacement des trous à environ 50 mètres sur des portions importantes du système filonien R1, renforçant ainsi la fiabilité des modèles filoniens actuels. Parmi les faits saillants des trous de forage intercalaires le long de la structure minéralisée R1, on peut citer **7,80 m à 13,98 g/t Au, dont 1,15 m à 81,01 g/t Au** dans 25RDD257, 43 m à l'ouest de 24RDD209 (6,50 m à 4,93 g/t Au, dont 1,80 m à 14,77 g/t Au**), et **4,50 m à 18,06 g/t Au, dont 1,60 m à 47,14 g/t Au** dans 25RDD259, 67 m sous 23RDD160 (4,04 m à 4,65 g/t Au, dont 0,5 m à 29,10 g/t*).

Parmi les autres résultats significatifs du programme de forage hivernal 2025, on peut citer **1,70 m à 31,59 g/t Au, dont 0,35 m à 145,90 g/t Au**, provenant du forage 25RDD258 le long de R5, à 45 m à l'est du forage 24RDD197 (0,85 m à 20,15 g/t Au**); le trou de forage 25RDD255 avec **22,40 m à 1,99 g/t Au, dont 0,90 m à 24,00 g/t Au**, une intersection de remplissage le long de R9 située à 85 m en aval-pente à l'ouest de

24RDD195 (7,85 m à 2,32 g/t Au, dont 0,50 m à 16,80 g/t Au**) ; et **9,00 m à 2,58 g/t Au, dont 0,70 m à 17,90 g/t Au**, provenant du trou de remplissage 25RDD260 le long de R2E, situé à 80 m à l'ouest de 23RDD159 (9,62 m à 4,22 g/t Au, dont 0,40 m à 57,60 g/t Au*).

Les forages d'extension et de remplissage réalisés dans le cadre du programme hivernal 2025 ont continué de confirmer l'ampleur, la continuité et la haute teneur du système Regnault. Les trous de forage d'extension ont révélé certaines des minéralisations les plus importantes interceptées à ce jour, qui restent ouvertes et soulignent le fort potentiel de croissance en profondeur. Les modèles géologiques et filoniens sont en cours de mise à jour afin d'orienter le ciblage de la campagne de forage estivale 2025 et de soutenir les progrès vers une première estimation des ressources minérales, prévue pour fin 2025 ou début 2026.

Figure 3. Photo du carottage de la veine R6 dans le forage 25RDD261 : 12,15 m à 26,33 g/t Au, dont 1,80 m à 99,64 g/t Au et 1,20 m à 93,48 g/t Au.



(*Voir communiqué de presse du 31 mai 2023)

(**Voir communiqué de presse du 18 juin 2024)

(***Voir communiqué de presse du 17 juin 2025)

Transfert de l'exploitation et estimation des ressources minérales

Kenorland annonce le transfert de l'exploitation du Projet Frotet à Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. (« **Sumitomo** »). La Société continuera à participer à titre consultatif et conservera ses droits d'accès aux dossiers, ce qui lui permettra de continuer à rendre compte des progrès de l'exploration, y compris les résultats des forages et les études techniques. Kenorland et Sumitomo ont engagé un cabinet de consultants indépendant pour rédiger une première estimation des ressources minérales du système aurifère Regnault du Projet Frotet, qui fournira une déclaration indépendante, préparée conformément à la Norme canadienne 43-101, sur la taille, la teneur et le niveau de confiance de la minéralisation. Le rapport technique à l'appui sera déposé par Kenorland sur son profil SEDAR+, marquant une étape importante pour éclairer les futures études économiques et le développement potentiel du système aurifère Regnault.

Tableau 1. Tableau des résultats d'analyse du programme de forage hivernal 2025

FORAGE	De (m)	À (m)	Intervalle (m)	Au (g/t)	Ag (g/t)	Au résiduel (g/t)	
25RDD253	415,45	416,10	0,65	54,15	80,57		
25RDD254	22,25	22,65	0,40	20,60	10,50		
	476,00	482,50	6,50	1,91	1,88		
25RDD255	214,40	214,80	0,40	16,50	18,90		
	352,50	364,00	11,50	0,80	0,74		
	606,00	628,40	22,40	1,99	2,77	1,07	
	Incl.	618,65	619,55	0,90	24,00	31,60	
	638,30	644,90	6,60	1,26	1,70		
25RDD256	335,70	339,90	4,20	1,42	1,34		
	584,60	587,60	3,00	2,64	1,99	1,87	
	Incl.	585,65	586,20	0,55	6,09	4,00	
25RDD257	241,90	248,30	6,40	1,08	1,07		
	283,00	290,80	7,80	13,98	9,25	2,39	
	Incl.	283,90	285,05	1,15	81,01	51,97	
	296,80	305,50	8,70	0,95	0,76		
	396,00	399,80	3,80	1,52	0,92		
	526,70	541,10	14,40	3,45	3,38	1,54	
	Incl.	532,50	537,10	4,60	7,51	7,58	
	554,00	567,00	13,00	1,19	1,20		
	605,00	611,30	6,30	1,09	1,16		
	682,40	685,60	3,20	2,49	1,23	1,02	
Incl.	682,40	682,70	0,30	16,70	9,10		
25RDD258	85,00	86,70	1,70	31,59	9,15	1,96	
	Incl.	86,35	86,70	0,35	145,90	39,10	
	447,60	451,15	3,55	1,52	1,32		
	608,00	618,65	10,65	0,53	0,40		
	637,75	642,50	4,75	1,18	0,94		
25RDD259	208,00	208,75	0,75	7,24	6,60		
	405,80	410,30	4,50	18,06	25,92	2,02	
	Incl.	408,70	410,30	1,60	47,14	70,07	
	427,50	432,55	5,05	1,28	0,70		
	462,50	467,00	4,50	1,49	1,49		
	496,00	513,50	17,50	1,15	0,86		
	662,00	666,15	4,15	3,95	4,91	1,36	
	Incl.	665,25	665,55	0,30	37,20	47,10	
	718,55	728,60	10,05	1,36	1,17	1,09	
	Incl.	725,55	726,00	0,45	7,13	3,50	
	900,80	901,50	0,70	42,70	24,50		
936,00	939,00	3,00	3,61	2,46			
25RDD260	374,00	383,00	9,00	2,58	2,71	1,29	
	Incl.	382,30	383,00	0,70	17,90	17,90	

25RDD261		9,00	9,40	0,40	23,10	15,50	
		219,90	220,60	0,70	12,50	15,70	
		450,00	454,00	4,00	2,18	2,83	
		500,15	512,30	12,15	26,33	39,69	3,10
	Incl.	505,80	507,60	1,80	99,64	149,11	
	And Incl.	510,20	511,40	1,20	93,48	136,42	
25RDD262		456,50	461,30	4,80	1,90	1,84	
		704,10	704,70	0,60	91,60	19,90	
25RDD263		342,30	348,35	6,05	1,66	1,79	
		457,10	460,50	3,40	2,98	2,43	2,06
	Incl.	458,80	459,25	0,45	9,07	6,10	
25RDD264		177,50	180,00	2,50	4,98	3,09	1,60
	Incl.	179,50	180,00	0,50	18,50	11,00	
		196,00	204,00	8,00	1,28	0,65	
		270,15	271,65	1,50	9,78	5,19	1,78
	Incl.	270,15	271,00	0,85	15,90	8,40	
		286,85	293,00	6,15	1,21	0,80	
		340,50	347,10	6,60	1,33	1,18	
		366,90	371,20	4,30	1,98	1,94	1,07
	Incl.	369,35	369,70	0,35	12,30	13,90	
		489,00	493,80	4,80	9,85	9,32	2,82
	Incl.	492,65	493,80	1,15	32,16	32,13	
		627,10	632,35	5,25	1,10	0,98	
	726,35	728,85	2,50	3,04	2,60		
25RDD265		14,70	16,20	1,50	4,23	1,21	
		86,50	95,10	8,60	0,60	0,49	
		227,00	230,00	3,00	5,03	2,80	
		262,70	265,35	2,65	10,26	7,53	1,97
	Incl.	264,40	265,00	0,60	38,60	25,50	
		456,80	469,50	12,70	0,87	0,82	
		521,10	523,60	2,50	7,16	6,40	1,16
	Incl.	521,55	522,70	1,15	14,21	12,86	

† Les intervalles d'analyse indiqués correspondent à la longueur des carottes ; les largeurs réelles n'ont pas été déterminées.

‡ L'or résiduel (g/t) représente la teneur moyenne de l'intervalle du trou de forage, à l'exclusion de l'intervalle interne mis en évidence.

Table 2. Tableau des collets de forage, des forages déclarés dans le cadre du programme de forage hivernal 2025

Forage	Vers l'est (NAD83)	Vers le nord (NAD83)	Élévation (m)	Profondeur (m)	Plongée	Azimuth
25RDD253	519311	5620320	374,0	549,00	-56	151

25RDD254	519716	5620827	373,2	534,00	-57	161
25RDD255	519471	5620634	374,7	743,50	-58	161
25RDD256	519290	5620473	374,2	660,00	-56	155
25RDD257	519535	5620938	373,7	708,00	-59	165
25RDD258	519441	5620587	374,4	678,00	-54	153
25RDD259	519724	5621053	374,2	999,00	-61	160
25RDD260	519055	5620450	374,5	579,00	-46	156
25RDD261	519408	5620986	375,5	543,00	-66	151
25RDD263	519073	5620488	374,3	489,00	-54	155
25RDD262	519447	5620760	374,3	831,00	-52	158
25RDD264	519676	5620979	373,0	927,00	-62	162
25RDD265	519734	5621135	374,0	624,00	-66	160

À propos du Projet Frotet

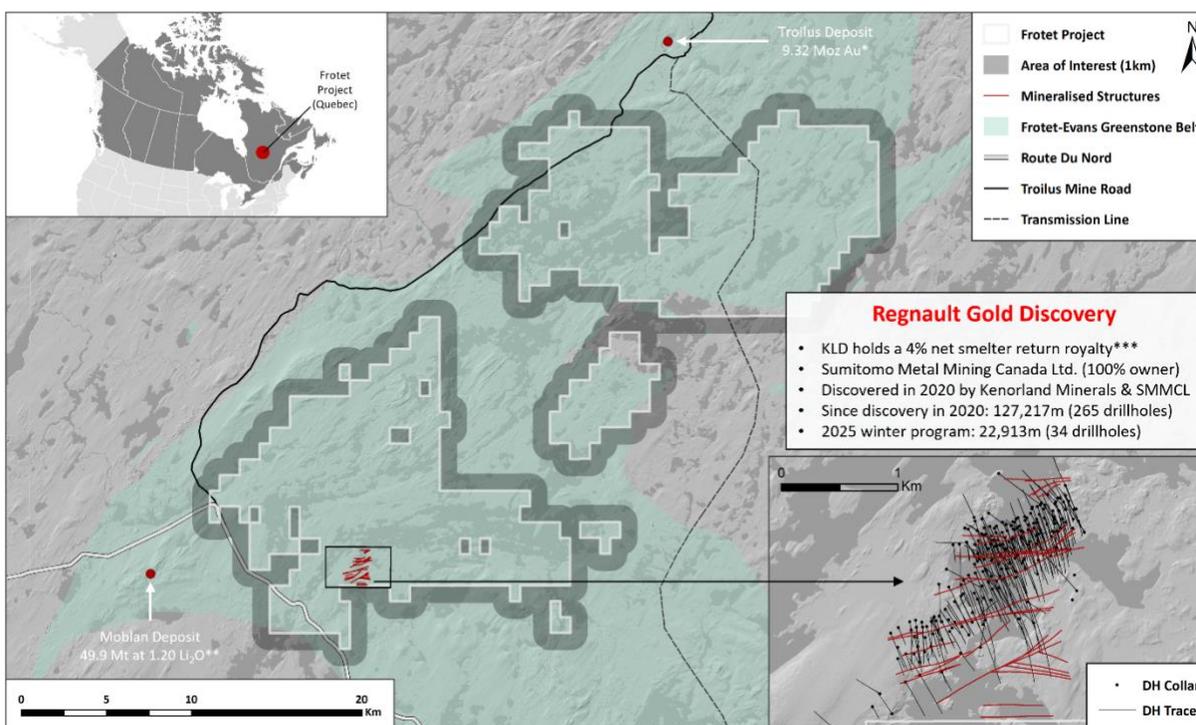
Le Projet couvre 39 365 hectares de la ceinture de roches vertes Frotet-Evans, dans la sous-province géologique d'Opatika, au Québec. La propriété est adjacente à l'ancienne mine d'or et de cuivre de Troilus Gold Corporation (ressources indiquées de 9,32 millions d'onces d'or) et couvre plusieurs zones de déformation importantes associées à des prospectifs aurifères orogéniques connus, ainsi que la stratigraphie abritant des gisements de SMV ailleurs dans la ceinture. Kenorland a initialement jalonné le Projet en 2017, puis a conclu un accord de coentreprise et d'acquisition avec Sumitomo en 2018.

Le Projet abrite le système aurifère Regnault, une découverte vierge faite par Kenorland et Sumitomo en 2020 après deux ans d'exploration systématique. Depuis sa découverte initiale, Regnault a fait l'objet d'une exploration approfondie, totalisant 127 217 mètres de forage (265 trous de forage).

Le 19 février 2024, Kenorland a conclu une transaction visant à échanger sa participation de 20 % dans la coentreprise Frotet avec Sumitomo contre une redevance nette de fonderie (NSR) de 4 %.

Le Projet est situé à 100 kilomètres au nord de Chibougamau, au Québec. La zone du Projet bénéficie d'infrastructures favorables, avec un vaste réseau routier forestier et la Route-du-Nord qui traverse la partie sud-ouest de la propriété. Une ligne de transport d'électricité traverse également la propriété, qui alimentait autrefois la mine Troilus, aujourd'hui désaffectée.

Figure 4. Projet Frotet, Québec : redevance de 4 % sur les RNF



*Rapport technique et estimation des ressources minérales du Projet aurifère et cuprifère Troilus, date d'entrée en vigueur des ressources minérales : 2 octobre 2023

** Estimation des ressources minérales du Projet lithium Moblan, date d'entrée en vigueur des ressources minérales : 21 mars 2023

***La redevance Frotet est soumise aux droits de rachat suivants en faveur de Sumitomo :

Une redevance de 0,25 % peut être achetée moyennant un paiement en espèces de 3 000 000 \$ CA à Kenorland dans les cinq (5) ans suivant l'octroi de la redevance Frotet

Une redevance de 0,50 % peut être achetée moyennant un paiement en espèces de 10 000 000 \$ CA à Kenorland dans les dix (10) ans suivant l'octroi de la redevance Frotet.

Si Sumitomo exerce les droits de rachat susmentionnés, la redevance Frotet serait réduite à une redevance non plafonnée de 3,25 % sur le rendement net de la fonderie pour tous les minéraux extraits du Projet.

Protocoles d'assurance qualité/contrôle qualité et d'échantillonnage de carottes

Tous les échantillons de carottes ont été prélevés sous la supervision des employés de Kenorland. Les carottes ont été transportées de la plate-forme de forage à l'installation d'enregistrement où elles ont été enregistrées, photographiées et coupées à l'aide d'une scie diamantée avant d'être échantillonnées. Les échantillons ont ensuite été mis dans des sacs, et des échantillons témoins et des matériaux de référence certifiés ont été insérés à intervalles réguliers. Les groupes d'échantillons ont été placés dans de grands sacs, scellés avec des étiquettes numérotées afin de maintenir la chaîne de contrôle, puis transportés de Chibougamau au laboratoire Bureau Veritas Commodities (« **BV** ») à Timmins, en Ontario.

La préparation des échantillons et les travaux d'analyse pour ce programme de forage ont été réalisés par BV. Les échantillons ont été préparés pour analyse selon la méthode BV PRP70-250 : les échantillons individuels ont été broyés à 2 mm (maille 10) et une fraction de 250 g a été pulvérisée à 75 µm (maille 200) pour analyse, puis analysée pour l'or. L'or dans les échantillons a été analysé à l'aide de la méthode BV FA430, dans laquelle un échantillon de 30 g est analysé par pyroanalyse avec collecte de Pb et finition AAS. Les échantillons d'or dépassant les limites ont été réanalysés à l'aide de la méthode BV FA530, dans laquelle un échantillon de 30 g est analysé par pyroanalyse avec collecte de Pb et finition gravimétrique. Une analyse géochimique multi-éléments (45 éléments) a été effectuée sur tous les échantillons provenant des zones minéralisées et des halos d'altération à l'aide de la méthode BV MA200, dans laquelle un échantillon de 0,25 g est digéré à l'aide de plusieurs acides, puis analysé par ICP-MS/ES. Tous les résultats ont passé avec succès le contrôle qualité/assurance qualité du laboratoire, et tous les

échantillons de référence et les blancs insérés par la Société ont donné des résultats conformes aux limites acceptables.

Personne qualifiée

Cédric Mayer, M.Sc., géologue professionnel (OGQ n° 02385), géologue de projet senior chez Kenorland, « Personne qualifiée » au sens de la Norme canadienne 43-101, a examiné et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans le présent communiqué de presse.

À propos de Kenorland Minerals

Kenorland Minerals Ltd. (TSXV : KLD) est une société d'exploration minière bien financée qui se concentre sur la génération de projets et l'exploration préliminaire en Amérique du Nord. La stratégie d'exploration de Kenorland consiste à faire progresser des projets novateurs grâce à des études d'exploration systématiques, à l'échelle de la propriété et par étapes, financées principalement par des partenariats d'exploration, y compris des accords d'option ou de coentreprise. Kenorland détient une redevance nette de 4 % sur le Projet Frotet au Québec, qui appartient à Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. Le Projet Frotet abrite le système aurifère Regnault, une découverte vierge faite par Kenorland et Sumitomo Metal Mining Canada Ltd. en 2020. Kenorland est basée à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de la Société :

www.fr.kenorlandminerals.com

Au nom du conseil d'administration,

Zach Flood

Président, chef de la direction & Directeur

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Alex Muir, CFA

Responsable du développement de l'entreprise et des relations avec les investisseurs

Tél +1 604 568 6005

info@kenorlandminerals.com

Mise en garde concernant les déclarations prévisionnelles

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles et des informations prévisionnelles (collectivement, les « déclarations prévisionnelles ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations, à l'exception des déclarations de faits historiques, sont des déclarations prévisionnelles. En règle générale, les déclarations prévisionnelles peuvent être identifiées par l'utilisation de termes tels que « prévoit », « s'attend à », « estime », « a l'intention », « prévoit », « croit » ou des variantes de ces mots, ou par des déclarations selon lesquelles certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient », « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Les déclarations prévisionnelles comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs divulgués sous la rubrique « Facteurs de risque » et ailleurs dans les documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui pourraient faire en sorte que les résultats, les performances, les perspectives et les opportunités réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prévisionnelles. Bien que la Société estime que les hypothèses et les facteurs utilisés pour préparer ces déclarations prévisionnelles sont raisonnables sur la base des informations dont dispose actuellement la direction à la date des présentes,

les résultats et développements réels peuvent différer sensiblement de ceux envisagés dans ces déclarations. Les lecteurs sont donc priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations, qui ne s'appliquent qu'à la date du présent communiqué de presse, et aucune garantie ne peut être donnée que ces événements se produiront dans les délais indiqués, voire qu'ils se produiront. Sauf si la loi applicable l'exige, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prévisionnelle, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.